



Certificat d'examen de type
n° 01.00.510.011.2 du 29 novembre 2001

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/B011812-D2

Calculateur-indicateur électronique de volume et des prix LAFON
type VPE
(précision commerciale)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instrument de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

LAFON , 44 avenue Victor Meunier, 33530 BASSENS

OBJET :

Le présent certificat concerne la modification des instruments en service ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 90.1.02.452.1.3 du 13 février 1990 ⁽¹⁾ relative au calculateur-indicateur électronique de volume et des prix LAFON modèle VPE arrivée à échéance le 13 février 2000. Cette décision n'a pas fait l'objet d'un renouvellement en raison de la cessation de fabrication du modèle.

CARACTERISTIQUES :

Le calculateur-indicateur électronique de volume et des prix LAFON type VPE faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par son logiciel de configuration, et notamment par les échelons de prix unitaire, de prix à payer et la portée minimale de l'indicateur de prix unitaire.

Cette version logicielle est référencée : E50x avec $0 \leq x \leq 9$, x caractérisant d'éventuelles fonctionnalités optionnelles n'ayant aucune incidence sur les caractéristiques métrologiques de l'instrument.

Le symbole « € » est utilisé pour l'affichage de l'unité monétaire.

Les caractéristiques métrologiques sont inchangées à l'exception des éléments suivants :

- indicateur du prix unitaire :
 - échelon : 0,01 €
 - portée minimale : 0,00 €
 - portée maximale : 19,99 €

- indicateur de prix à payer :
 - échelon : 0,01 € jusqu'à 999,99 € et 0,1 € au-delà
 - portée maximale : 9 999,9 €
- livraison minimale : 5 L.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires des instruments modifiés conformément aux dispositions du présent certificat sont inchangées.

Toutefois, elles sont complétées par une étiquette, apposée à proximité de la plaque d'identification, portant la mention suivante :

« modification selon le certificat n° 01.00.510.011.2 du 29 novembre 2001 »

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

La modification des ensembles de mesurage équipés d'un calculateur-indicateur électronique de volume et des prix LAFON type VPE en service conformément aux dispositions du présent certificat doit être effectuée par un réparateur agréé en application de l'arrêté du 22 mars 1993 relatif au contrôle des ensembles de mesurage routiers en service.

La modification ne nécessite pas de présenter l'ensemble de mesurage modifié à la vérification primitive. Toutefois, la modification entraînant un changement de la valeur de la livraison minimale à 5 L, les indications de la plaque d'identification de l'ensemble de mesurage devront être modifiées en conséquence.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B011812-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable six mois à compter de la date figurant dans son titre.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

(1) Revue de métrologie : février 1990, page 242.